



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 19 juin 2018 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Marc Carrière.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2018-447**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

**CM-2018-448**      **NOMINATION DE MADAME MARYLINE CARON À TITRE D'OMBUDSMAN  
INTÉrimAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CM-2018-354 du 15 mai 2018 mandatait un comité de travail à réaliser les étapes du processus de révision du modèle d'ombudsman;

**CONSIDÉRANT QU'**une des étapes est de recommander la nomination d'un ombudsman intérimaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de travail a procédé à plusieurs entrevues de personnes intéressées à accepter cette fonction de façon intérimaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de travail recommande la nomination de madame Maryline Caron à titre d'ombudsman de la Ville de Gatineau, et ce, de façon intérimaire;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Maryline Caron assumera toutes les fonctions du Bureau de l'ombudsman, soient celles des postes de secrétaire général, de président et de commissaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution numéro CM-2006-802 du 19 septembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** les disponibilités budgétaires attribuées au Bureau de l'ombudsman permettent de verser une rémunération à madame Maryline Caron;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination permettra d'assurer la continuité de service du Bureau de l'ombudsman auprès des citoyens et citoyennes de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Maryline Caron accepte la nomination à titre d'ombudsman intérimaire de la Ville de Gatineau et toutes les conditions de la présente résolution et de la résolution numéro CM-2006-802 du 19 septembre 2006 :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce conseil accepte la nomination de madame Maryline Caron à titre d'ombudsman intérimaire de la Ville de Gatineau, pour la période du 26 juin au 26 décembre 2018, et ce, nonobstant l'article 6 de la résolution numéro CM-2006-802 du 19 septembre 2006, selon les modalités prévues au contrat.

De plus, ce conseil :

- mandate madame Maryline Caron à assumer seule toutes les fonctions et responsabilités décrites à la résolution numéro CM-2006-802 du 19 septembre 2006, soient celles de secrétaire général, président et commissaire du Bureau de l'ombudsman;
- abroge l'article 16 de la résolution numéro CM-2006-802 du 19 septembre 2006;
- autorise madame Maryline Caron à agir seule pour l'application des articles 32 et 33 de la résolution numéro CM-2006-802 du 19 septembre 2006;
- accepte que la période intérimaire pourra être modifiée par résolution du conseil municipal en fonction du moment où toutes les étapes du processus de révision du modèle d'ombudsman seront complétées et de la prise de décision du conseil.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

**CM-2018-449**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 12.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier